

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 22 MARS 2023**

**CM2023/03/22/19-16 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
A L'ASSOCIATION PARIS INITIATIVE ENTREPRISE (PIE)**

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mars 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33 et L. 5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération BM2017/05/29/02 du 29 mai 2017 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association,

Vu la délibération CM2020/09/25/23-56 du 25 septembre 2020 relative à la désignation du représentant de la Métropole du Grand Paris à l'association Initiative Entreprise (PIE),

Vu la délibération CM2021/07/09/37-11 du Conseil métropolitain du 9 juillet 2021 relative à la désignation du représentant de la Métropole du Grand Paris à l'association Initiative Entreprise (PIE),

Vu les statuts de l'association,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que la Métropole du Grand Paris doit désigner un nouveau représentant titulaire pour siéger au Conseil d'administration,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

Considérant que Monsieur MALLO représentait la Métropole en qualité de titulaire au sein du Conseil d'administration de l'association Paris Initiative Entreprise ; qu'il convient de procéder à son remplacement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ABROGE la délibération CM2021/07/09/37-11 relative à la désignation du représentant de la Métropole du Grand Paris à l'association Initiative Entreprise (PIE).

DESIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Paris Initiative Entreprise :

- Madame Aline BESSIS

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Paris Initiative Entreprise et au conseiller métropolitain désigné.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole
du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication